



## « La prestation de compensation du handicap... Comment ça marche ? »

Formation de base et gratuite proposée par la MDPH de la Savoie à ses partenaires

### **Contexte**

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière.

Elle aide à payer les dépenses liées au handicap, des aides : humaines, techniques, à l'aménagement du logement, au transport, spécifiques, exceptionnelles ou animalières.

C'est simple et vite résumé ! Et c'est pourtant plus compliqué : critères d'éligibilité à l'aide, montant des aides, modalités de versement, notifications de décision...

Venez voir et tout savoir ! La PCH... comment ça marche ?

### **Contenu de la formation**

- ✓ Définition
- ✓ Conditions d'âge
- ✓ Critères d'éligibilité
- ✓ Les aides
- ✓ Le versement
- ✓ Les acteurs

### **Objectifs**

Permettre une meilleure connaissance de la prestation de compensation du handicap afin de mieux pouvoir informer, orienter ou accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

**Public visé**

Professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social ou bénévoles d'associations de Savoie dont les missions intègrent l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation ou l'accompagnement des personnes dans leurs démarches auprès de la MDPH.

**Animation de la formation**

Assistant de service social chargé d'accueil, MDPH de la Savoie

Evaluatrice, service PCH et accompagnement des parcours

Contact : [partenariat-mdph73@mdph73.fr](mailto:partenariat-mdph73@mdph73.fr)

**Lieu :**

Service formation du Département de la Savoie

116, rue Sainte Rose

73 000 CHAMBERY

**Nombre de stagiaires**

- ✓ 12 par demi-journée
- ✓ Pas plus de deux participants d'un même service ou d'une même structure sur une session

**Remis à l'issue de la formation :**

- ✓ Attestation de formation
- ✓ Questionnaire d'évaluation
- ✓ Support de présentation